



REPUBLIQUE FRANCAISE

## DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

# Projet éducatif de territoire (PEDT) de FARNAY

## 2024 - 2027

### Préambule

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le **Projet éducatif territorial** vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et dont la liste est annexée à la convention.

Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

L'élaboration et la mise en application d'un PEDT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

**Il convient à présent de concevoir et de déposer un nouveau PEDT pour la période 2024-2027**

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.

## I. INFORMATIONS GENERALES DU NOUVEAU PEDT

### Coordination :

**Nom et prénom de la personne qui coordonne le PEDT : BARRIER Jean Alain**

Fonction : Maire

Adresse : Place des Combattants 42320 FARNAY

Téléphone : 04 77 73 59 46

Adresse électronique : mairie@farnay.fr

### Territoire du projet :

**Le porteur du projet (collectivité territoriale) : COMMUNE DE FARNAY**

Noms des communes associées au projet :

### Publics concernés :

Etablissements d'enseignement scolaire concernés	Nombres de classes	Nombre d'élève de - 6 ans	Nombre d'élèves de plus de 6 ans	TOTAL	Préciser si ZRR ou QPV
ECOLE D'EGARANDE 2024/2025	5	38	88	126	

Evolution entre la précédente convention et la nouvelle demande :

- Fermeture d'une classe à la rentrée 2024-2025 due à la diminution de l'effectif, nous sommes passés de 133 élèves à 126 élèves.

## HORAIRES ET ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

\*Type d'accueil (G : Garderie non déclarée - AL : Accueil de loisirs périscolaire - A : Autre, Etude,...)

HORAIRES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
ACCUEIL DU MATIN avant l'école	DE 7h30 A 8h20 h		DE 7h30 A 8h20		DE A	h h	DE 7h30 A 8h20		DE 7h30 A 8h20	
Nb d'enfants max accueillis	25		25				25		25	
Type d'accueil * (G - AL - A)	AL		AL				AL		AL	
Organisateur	ACM de Farnay		ACM de Farnay				ACM de Farnay		ACM de Farnay	
<b>HORAIRES SCOLAIRES MATIN</b>	<b>DE 8h20 A 11h30</b>		<b>DE 8h20 A 11h30</b>		<b>DE A</b>	<b>h h</b>	<b>DE 8h20 A 11h30</b>		<b>DE 8h20 A 11h30</b>	
ACCUEIL SUR PAUSE MERIDIENNE Y COMPRIS REPAS										
Temps du repas	11h30 – 13 h 20		11h30 – 13 h 20			h	11h30 – 13 h 20		11h30 – 13 h 20	
Nb d'enfants max accueillis	90		90				90		90	
Type d'accueil * (G - AL - Autre)	AL		AL				AL		AL	
Organisateur	ACM de Farnay		ACM de Farnay				ACM de Farnay		ACM de Farnay	
<b>HORAIRES SCOLAIRES APRES MIDI</b>	<b>DE 13h20 A 16h30</b>		<b>DE 13h20 A 16h30</b>				<b>DE 13h20 A 16h30</b>		<b>DE 13h20 A 16h30</b>	
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - <b>T1 - Remplir une ligne par type d'accueil</b>	DE 16h30 A 18h30h		DE 16h30 A 18h30h		DE A	h h	DE 16h30 A 18h30h		DE 16h30 A 18h30h	
Nb d'enfants max accueillis	35		35				35		35	
Type d'accueil * (G - AL - A)	AL		AL				AL		AL	
Organisateur	ACM de Farnay		ACM de Farnay				ACM de Farnay		ACM de Farnay	
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - <b>T2 - Remplir une ligne par type d'accueil</b>	DE A	h h	DE A	h h	DE A	h h	DE A	h h	DE A	h h
Nb d'enfants max accueillis										
Type d'accueil * (G - AL - A)										
Organisateur										
<b>HORAIRES SCOLAIRES MERCREDI</b>	<b>DE A</b>	<b>h h</b>	<b>DE A</b>	<b>h h</b>	<b>DE A</b>	<b>h h</b>	<b>DE A</b>	<b>h h</b>	<b>DE A</b>	<b>h h</b>
ACCUEIL DU MERCREDI - <b>T1 - Remplir une ligne par type d'accueil</b>	DE A	h h	DE A	h h	DE A	h h	DE A	h h	DE A	h h
Nb d'enfants max accueillis										
Type d'accueil * (G - AL - A)										
Organisateur										

## II. EVALUATION DU PEDT échu

Evaluer c'est interroger d'abord les hypothèses, les objectifs, les démarches, les méthodes, les outils, le partenariat, la coopération, les parcours, identifier les « bonnes pratiques », « porter un regard critique et argumenté sur le sens du projet ». Yves Fournel

- Le changement de fonctionnement du restaurant scolaire a engendré une baisse de fréquentation, malgré la mise en place d'un self pour faciliter l'autonomie des enfants. Le fonctionnement en self limite les activités du temps de midi : l'utilisation des infrastructures extérieures (salle polyvalente, dojo, court de tennis, etc.). Nous devons veiller à diversifier les activités afin d'éviter que les enfants se lassent.

## Evaluation de la démarche partenariale mise en œuvre :

Implication des acteurs éducatif locaux dans le PEDT (participation au comité de pilotage, aux conseils d'écoles, instances de concertation...) :

Acteurs	Oui / Non	Nombre	Préciser l'instance de concertation
Elus	oui	5	Conseil d'école
Parents	oui	10	Conseil d'école
Enseignants	oui	6	Conseil d'école
Intervenants des temps périscolaires	non		
Autres acteurs (préciser) :			

## Activités périscolaires<sup>1</sup> mises en place :

Activités les plus fréquentes	Activités proposées	Statuts et qualifications des intervenants	Nombre d'enfants participants, en moyenne		
			1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Le matin avant l'école	Jeux de société, jeux symbolique, lecture	Animatrices BAFA	20	20	20
Le midi	Activités manuelles, jeux de société, jeux extérieurs	Animatrices BAFA/ ATSEM	90	85	85
Le soir après l'école	Goûter (semaine du goût, crêpes, fruits du verger...), Jeux extérieurs, aide aux devoirs, ...	Animatrices BAFA/ATSEM	27	27	27

- Plus des activités avec des partenaires associatives dont la bibliothèque et le club de boxe pour de la boxe éducative ont été mises en place pendant la pause méridienne ou le soir après l'école .

## Activités extrascolaires<sup>2</sup> :

Y a-t-il eu une articulation éventuelle avec les activités extrascolaires ? Si oui, lesquelles ?

- Oui avec le centre de loisirs communal des vacances scolaires.

## II. ACTUALISATION DU PEDT

### Modalités de pilotage du PEDT :

*Un COPIL composé de personnel municipal, directrice de la Ribambelle, élus (adjoints et conseillers) s'est chargé de la mise en place du projet*

*Lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire, le COPIL se réunira pour faire le point sur la période écoulée afin d'apporter d'éventuelles corrections et améliorations, il mettra aussi au point le calendrier de la prochaine période scolaire.*

*Calendrier de réunion :*

Le comité de pilotage se réunira à raison de 1 fois par an en fin d'année scolaire.

*Composition (personnel municipal, élus, parents d'élèves, enseignants, associations, autres...) :*

Les élus de commission enfance, la directrice du service périscolaire, les représentants des parents d'élèves.

### Partenariats :

Articulation avec les dispositifs existants : CTG

Institutionnels : CAF, MSA, SDJES, SIPG (Syndicat intercommunal du Pays du Gier), UFCV

Partenaires impliqués dans la mise en place et le suivi du PEDT : Commission municipal école, petite enfance, enfance, jeunesse et la directrice de l'ACM

***Le centre de Loisirs périscolaire par délégation de la mairie est le seul acteur responsable.***

### Formation des acteurs :

*Avez-vous identifié des besoins de formation ? Si oui, lesquels ?*

- BAFA/BAFD/BPJEP

*Des actions de formation sont-elles intégrées au nouveau PEDT ? Si oui, lesquelles ?*

- BAFA

### Les moyens mis en œuvre :

- Maintien du partenariat avec les associations locales
- Maintien du partenariat avec la bibliothèque
- Mise en place d'animation avec le ludobus

### Notre démarche de suivi et d'évaluation :

- Dernier Conseil d'école de l'année scolaire.
- Réunion de pré-rentree avec le personnel d'animation
- Au cours de sa dernière année de validité, le PEDT fera l'objet d'une évaluation globale par le comité de pilotage.

**Signatures :**

A ....., Le .. / .. / ..

La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales	L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'Éducation nationale	Le représentant de la collectivité

**Annexes :**

**Joindre tout document pouvant illustrer les actions mises en place** (par exemple : le projet pédagogique de l'accueil, le compte-rendu du dernier comité de pilotage, le bilan de fonctionnement et d'activité, l'évaluation du PEDT / Plan mercredi avec un diagnostic mis à jour, une plaquette d'information aux parents, le planning des activités...).

Liste des annexes :

- Projet pédagogique de l'accueil
- Compte rendu du dernier conseil d'école